



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le jeudi 19 juin 2008 — N° 102

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 10 h 07.

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 7 concernant le rapport de l'Institut national de la santé publique du Québec sur l'état de la situation sur l'anémie falciforme, inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 18 juin 2008 par M. Caire (La Peltrie).

(Dépôt n° 1171-20080619)

Mme Boulet, ministre des Transports, au nom de M. Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Le Plan stratégique 2008-2011 du Bureau du Forestier en chef;

(Dépôt n° 1172-20080619)

Un document de travail intitulé *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts*.

(Dépôt n° 1173-20080619)

**19 juin 2008**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 188 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 146 du Règlement, la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre du document de travail intitulé *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts*, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques à compter du 30 septembre 2008;

QUE le ministre des Ressources naturelles et de la Faune soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

---

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Un document de consultation intitulé *Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable*.

(Dépôt n° 1174-20080619)

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 18 juin 2008, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 95, Loi modifiant la Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes, des tissus, des gamètes et des embryons et la disposition des cadavres. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1175-20080619)

**19 juin 2008**

---

M. Arcand (Mont-Royal), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, les 10, 11, 12, 13, 16, 17 et 18 juin 2008, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1176-20080619)

### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Simard (Richelieu) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 696 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande de refinancement public pour l'Université du Québec à Montréal.

(Dépôt n° 1177-20080619)

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bergeron (Verchères) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 973 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de la totalité des lits en CHSLD public dans la région de Plessisville et de Victoriaville.

(Dépôt n° 1178-20080619)

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Lapointe (Crémazie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 108 citoyens et citoyennes de la région de Québec, concernant la reconduction du Programme d'aide aux travailleurs âgés.

(Dépôt n° 1179-20080619)

**19 juin 2008**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant une demande de refinancement public pour l'Université du Québec à Montréal sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 2 244 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Desrochers (Mirabel);  
(Dépôt n° 1180-20080619)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 2 250 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Laporte (L'Assomption).  
(Dépôt n° 1181-20080619)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Diamond (Marguerite-D'Youville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 785 citoyens et citoyennes de Boucherville et des environs, concernant une demande d'acquisition par le gouvernement d'un terrain situé près du fleuve Saint-Laurent, à Boucherville.  
(Dépôt n° 1182-20080619)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Motions sans préavis**

Mme Marois, chef du deuxième groupe d'opposition, et M. Dumont, chef de l'opposition officielle, proposent conjointement une motion concernant le scandale financier Norbourg; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

**19 juin 2008**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Richard (Duplessis), Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et M. Diamond (Marguerite-D'Youville) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale appuie la position que défend le Regroupement des usagers du Saint-Laurent devant la Commission mixte internationale, afin de maintenir le plan de gestion 1958DD qui détermine le débit d'eau sortant du Lac Ontario alimentant le fleuve Saint-Laurent;

QU'à cet effet, l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Canada de ne pas accepter le projet d'ordonnance proposé tant qu'il n'aura pas été modifié de façon tangible pour y inclure des dispositions afin de mieux protéger le fleuve Saint-Laurent et ses utilisateurs du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Proulx (Trois-Rivières) et M. Pagé (Labelle) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à M. Jean E. Ryan, co-fondateur du Grand Prix de Trois-Rivières; très connu pour ses nombreuses implications dans le sport automobile, M. Ryan a également été activement impliqué dans la Fédération Auto Québec;

QUE l'Assemblée nationale offre ses sincères sympathies à ses proches et à sa famille.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, M. Desrochers (Mirabel) et M. Ferland (Ungava) proposent conjointement :

**19 juin 2008**

---

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse, en cette année de commémoration de la fondation de la ville de Québec, la contribution exceptionnelle des nations autochtones, au cours des 400 dernières années, au développement du Québec;

QU'elle profite de cette célébration pour rappeler l'importance que des liens étroits unissent les Autochtones aux autres Québécois sur les bases du respect et de la compréhension.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 96, Loi modifiant la Loi concernant les services de transport par taxi, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques, le 30 septembre 2008, le 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2008, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Alliance des regroupements des usagers du transport adapté du Québec
- Alliance des services de transport adapté du Québec
- Association des hôtels du Grand Montréal
- Association du transport urbain du Québec
- Association Transports collectifs Québec
- Bureau du taxi et du remorquage de la Ville de Montréal
- Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi
- Conseil des aînés
- Fédération québécoise des municipalités
- Office des personnes handicapées du Québec
- Regroupement des limousines du Québec
- Regroupement des organismes de transport adapté du Québec

**19 juin 2008**

---

- Travailleurs autonomes du Québec – section taxi
- Union des municipalités du Québec

Qu'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition et le 2<sup>e</sup> groupe d'opposition;

Que la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées de la façon suivante : 17 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 13 minutes pour les membres du 2<sup>e</sup> groupe d'opposition;

Qu'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition et le 2<sup>e</sup> groupe d'opposition;

Que la ministre des Transports soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 99, Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, les 7, 8, 9, 14, 15 et 16 octobre 2008, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

**19 juin 2008**

---

- Les AmiEs de la Terre de Québec
- L'Association canadienne de protection médicale
- Association des avocats et avocates de province
- Association du Jeune Barreau de Montréal
- Association pour la protection des automobilistes
- Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
- Comité de restauration de la rivière Etchemin
- ATTAC-Québec
- Barreau du Québec
- Centre de recherche-action sur les relations raciales
- Centre québécois du droit de l'environnement
- Collectif en environnement Mercier-Est
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Confédération des syndicats nationaux
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- Fondation Rivières
- Greenpeace
- Groupe d'initiative et de recherches appliquées au milieu
- Ligue des droits et libertés
- Me Jack R. Miller et M. Claude Beauregard (Groupe Interlex, médiateurs résolutionnistes)
- Option consommateurs
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
- Réseau québécois des groupes écologistes
- Secrétariat des organismes environnementaux du Québec
- Secrétariat intersyndical des services publics
- Union des consommateurs
- Roderick A. Macdonald, Pierre Noreau, Daniel Jutras, membres du comité ayant produit le rapport sur les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (SLAPP)
- Charles Belleau, professeur de droit à l'Université d'Ottawa

**19 juin 2008**

---

- Denis Ferland, professeur de droit à l'Université Laval
- Hubert Reid, directeur de Wilson & Lafleur Ltée, éditeur en droit
- Les Éditions Écosociété

Qu'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le 2<sup>e</sup> groupe d'opposition;

Que la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées de la façon suivante : 17 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 13 minutes pour les membres du 2<sup>e</sup> groupe d'opposition;

Qu'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le 2<sup>e</sup> groupe d'opposition;

Que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail concernant principalement les réservistes.

19 juin 2008

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

#### *Adoption*

Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 77, Loi sur les instruments dérivés soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 03.

#### *Adoption*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, proposant que le projet de loi n° 77, Loi sur les instruments dérivés soit adopté.

**19 juin 2008**

---

La débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 77 est adopté.

---

Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 71, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 71 est adopté.

---

Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 86, Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et d'autres lois concernant des régimes de retraite du secteur public, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 86 est adopté.

---

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 20 juin 2008, à 10 heures.

La motion est adoptée.

---

En conséquence, à 16 h 08, M. Picard, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au vendredi 20 juin 2008, à 10 heures.

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**